



CHEZ NOUS À SAINT-MESMIN

BULLETIN D'INFORMATION N°51
OCTOBRE 2020



LE MAIRE

M. GUY BOUCHAUD
maire@saint-mesmin.fr

SECRETARIAT DE MAIRIE

MME CHRISTELLE PROVOST
secretariat.mairiesaintmesmin@orange.fr

GITES

gites.mairiesaintmesmin@orange.fr

MAIRIE OUVERTE LES MARDIS ET JEUDIS

DE 9H A 12H30

TEL : 05 53 52 71 02

FAX : 05 53 52 79 77

www.saint-mesmin.fr

LES PERMANENCES DU MAIRE :

LES MARDIS ET JEUDIS DE 9H A 12H

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
NOS JOIES	3
NOS PEINES	3
MISS AQUITAINE 2020 EST SAINT-MESMINOISE !	3
LE MOT DU MAIRE	4
VIE MUNICIPALE	5
REPRESENTATION INTERCOMMUNALE DE LA COMMUNE	5
RAPPEL SUR LE ROLE DE L'INTERCOMMUNALITE	5
LES REALISATIONS SUR LA COMMUNE	5
LES PROJETS EN COURS	6
LA VIE À SAINT-MESMIN	8
UNE SAINT-MESMINOISE AU PROCHAIN CONCOURS MISS FRANCE : FELICITATIONS LEÏLA VESLARD !	8
INAUGURATION DE LA CROIX BLANCHE	9
OUVERTURE DE LA CHASSE	9
LE CONCOURS D'OBEISSANCE CANINE LES 11 ET 12 JUILLET 2020	9
UNE MESSE DANS NOTRE EGLISE LE 22 JUILLET 2020	9
LE PELERINAGE DE NOTRE DAME DE PARTOUT ANNULE	10
LE COIN DES ASSOCIATIONS	10
LE CLUB DU TEMPS LIBRE	10
CHANGEMENT DE LOCAL POUR AUVEZ'ART	10
ÉVÉNEMENTS ET MANIFESTATIONS	10
CHRONIQUES AU FIL DU TEMPS	11
PARTAGE	12
VOS IMAGES DE SAINT-MESMIN	12
VOS TRUCS ET ASTUCES DU QUOTIDIEN	12
LES BONNES RECETTES DE SAINT-MESMINOIS	12
METTRE A L'HONNEUR NOS PROFESSIONNELS LOCAUX	12
BIEN VIVRE ENSEMBLE : INFOS UTILES	13
HAPPY HABITAT : DES AIDES A LA RENOVATION DE VOTRE DOMICILE	13
CONTINUER A CREER DU LIEN SOCIAL : GEM EXCIDEUIL	13
GENDARMERIE NATIONALE : RAPPEL DES HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC	13
LES AUTRES NUMEROS UTILES	14
RAPPEL SUR LA MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE : TRIEZ PLUS POUR PAYER MOINS... ..	14
COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL	16
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2020.....	16
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2020.....	18
RESUME EN IMAGES	20

NOS JOIES

Samedi 25 Août 2020, a été célébré à Saint Mesmin le parrainage civil (ou baptême républicain) de Lubin LAFON, 6 ans, fils de Ségolène et Cédric LAFON de La Côte. Il s'agit d'un engagement moral symbolique de ses parrains et marraines auprès du jeune enfant et de ses parents. La cérémonie a été célébrée par le Maire Guy Bouchaud, en présence de son adjointe, Annick Jacquet, en une fin de journée ensoleillée. Toutes nos félicitations vont à cette heureuse famille.

Un autre motif de réjouissance : de nouveaux habitants à Saint-Mesmin. Saluons l'arrivée de M. et Mme NOËL, installés à La Côte depuis le 19 septembre. Bienvenue à Saint-Mesmin. Nous espérons que vous apprécierez comme nous tous les charmes de notre jolie petite commune.



NOS PEINES

Le mardi 4 août a eu lieu à Saint-Mesmin une cérémonie d'inhumation des cendres dans notre cimetière du gendre de Madeleine TOURENNE, M. SYREN, décédé à STRASBOURG de la COVID-19 durant le confinement sanitaire, et de celles de sa maman. Leurs cendres ont rejoint l'emplacement familial et le caveau des grands-parents.

La famille TOURENNE a une nouvelle fois été endeuillée par le décès de Jean TOURENNE, fils de Madeleine TOURENNE, à l'âge de 66 ans. Ce dernier était hospitalisé à l'hôpital de Saint-Yrieix-la-Perche. Les obsèques ont eu lieu le 18 août à Saint-Mesmin.

Nous adressons nos plus sincères condoléances à la famille TOURENNE.

Miss Aquitaine 2020 est Saint-Mesminoise !



Félicitations Leïla VESLARD !

Notre jolie Miss Aquitaine nous a accordé un sympathique moment dans le bourg de notre commune pour une séance photo en toute simplicité. Retrouvez notre article en page 8 de ce bulletin.

LE MOT DU MAIRE

Chers Saint-Mesminois(e)s

Le 29 août dernier une Saint-Mesminoise Leïla VESLARD a été couronnée Miss Aquitaine. Elle mérite nos sincères et chaleureuses félicitations car le niveau était très élevé cette année. Elle est en course pour l'élection de Miss France 2021 qui aura lieu en fin d'année et nous espérons qu'encore une fois la réussite sera au rendez-vous. Ses parents, Nathalie et Éric, et ses grands-parents sont à associer à cette réussite car ils la soutiennent et l'encouragent activement. Nous pouvons être fiers car à travers cette famille c'est notre commune qui est aussi mise en valeur.

À l'heure où nous publions ce bulletin nous sommes toujours dans l'incertitude quant à l'évolution et à la durée de la pandémie qui nous assaille depuis maintenant plus de 6 mois. Nous devons faire face et tenter de combler le retard que cela entraîne dans la réalisation de nos projets. Je pense bien sûr à notre futur meublé de tourisme, à la réfection de la route de l'Étang de la Forge pour laquelle nous avons maintenant toutes les autorisations nécessaires et à la fin de l'aménagement de nos Gorges ... Rassurez-vous ces projets sont suivis par votre équipe municipale et ils seront sauf en cas d'aggravation de la crise sanitaire réalisés pour l'été prochain.



L'automne est une belle saison pleine de couleurs ce qui ajoute à la beauté de notre commune. Cette saison voit aussi le début de la saison de chasse. Je tiens à préciser que cette activité est une nécessité dans les zones rurales agricoles fortement boisées. Nos amis chasseurs sont là par passion mais aussi pour réguler les populations de grand gibier afin de préserver les cultures et donc les ressources de nos agriculteurs. C'est pourquoi en tant que Maire j'attache une importance particulière à cette activité et c'est la raison pour laquelle la commune met des moyens importants à la disposition des chasseurs. Notre société de chasse est agréée par le Département, elle est, à compter de cette année, gérée par la Fédération des Chasseurs dont je suis administrateur. Cette association devra se mettre en conformité avec les nouvelles directives et en particulier procéder avant la fin de l'année à un renouvellement complet de ses responsables. Vous devrez, lors de cette Assemblée Générale, choisir le nombre de représentants que vous souhaitez (3, 6 ou 9). Ceux-ci éliront ensuite un Président qui devra continuer à être proche des agriculteurs pour répondre à leurs attentes et rester en liaison étroite avec la Mairie qui entend faire partie du prochain bureau pour organiser au mieux le partage de la nature.

Il y a les projets en cours, il ne faut pas s'arrêter à ceux-ci mais en faire naître d'autres comme la préservation du site de la Colline des Âges, l'aménagement d'un parking pour permettre aux habitants du bourg d'être plus au calme, le développement du commerce de proximité, la création de bourses d'échanges, l'ouverture d'activités pour les enfants et la poursuite des rencontres entre les aînés. Pour cela, la construction d'une belle halle au centre du bourg sur le terrain que la commune vient d'acquérir sera un atout supplémentaire pour rentabiliser l'afflux de touristes qui a été généré par les constructions des passerelles.

Vous le lirez dans ce bulletin, les mois qui viennent vont être importants car nous entrons dans la phase décisive du PLU/i, la mise en place de la taxe incitative pour les ordures ménagères, la poursuite de l'opération Happy Habitat, la concrétisation de l'adressage. Informez-vous, réagissez et faites-nous part de vos projets ou remarques avant qu'il ne soit trop tard.

Octobre est le mois qui ouvre la période d'autorisation de brûlage des déchets verts. Il y a une réglementation, respectez là, respectez aussi vos voisins en prenant en compte le sens du vent. Mi-octobre est le moment où poussent les champignons, sachez que ceux-ci appartiennent aux propriétaires qui vous tolèrent chez eux, alors n'abusez pas, n'allez pas tous les matins aux mêmes endroits. Fin octobre enfin marque la suspension de l'autorisation de débardage des bois par les chemins communaux. Prévenez la mairie si cet arrêté n'est pas respecté car les dégâts occasionnés sont souvent constatés trop tard et donc pris en compte par la collectivité c'est-à-dire nous tous.

En cette période difficile je vous demande donc d'être plus vigilants, de faire preuve de sens civique, de respecter non seulement le bien commun mais aussi la tranquillité de vos voisins et surtout d'appliquer les consignes sanitaires et les gestes barrières qui les accompagnent. Ensemble nous serons plus forts pour faire face aux menaces qui nous entourent, ensemble nous pourrons aller de l'avant et n'oubliez pas que la mairie est, comme elle a toujours été, à la disposition de vous tous. N'hésitez pas à contacter vos conseillers ou moi-même nous, sommes toujours à vos côtés pour vous orienter et vous informer le mieux possible dans tous les domaines.

Sincèrement

Guy BOUCHAUD

VIE MUNICIPALE

Ce qui concerne la municipalité

Représentation intercommunale de la Commune

Suite à la mise en place du nouveau bureau de la Communauté de communes, de nouvelles commissions intercommunales ont été créées. Les membres de l'équipe municipale ont donc actualisé leur rôle au sein de celles-ci.

Commissions	Titulaire	Suppléant
Conseil Communautaire	Guy Bouchaud	Audrey Nys
1. Communication	Guy Bouchaud	Audrey Nys
2. Transition énergétique/Développement durable	Audrey Nys	Damien Pouya Ansary Motasham
3. Assainissement	Jean-Pierre Durand	Michel Nouhaud
4. Urbanisme/Mobilités (PLUi)	Guy Bouchaud	Bernard Laborie
5. Aménagement de l'espace/Voirie	Jean-Pierre Durand	Frédéric Leymarie
6. Politique de l'Habitat	Guy Bouchaud	Jean-Pierre Vogel
7. Développement économique	Audrey Nys	Damien Pouya Ansary Motasham
8. Politique Culturelle	Annick Jacquet	Hélène Van der Gijp
9. Action Sociale	Annick Jacquet	Erika Quemeneur
10. Tourisme	Guy Bouchaud	Jean-Pierre Vogel
11. Enfance/Jeunesse	Damien Pouya Ansary Motasham	Erika Quemeneur

Notre Maire, Guy BOUCHAUD, a de nouveau été élu Vice-Président de la Communauté de communes en charge du Tourisme. À ce titre, il siègera au conseil d'administration de l'Office de Tourisme du Grand Périgueux, afin d'œuvrer à une meilleure représentation de notre secteur dans la promotion touristique départementale. Il représentera également la Communauté de communes au sein du Syndicat Mixte Périgord Numérique, en charge de l'amélioration de la couverture numérique du département. Cela sera bénéfique au désenclavement numérique de notre secteur.

L'équipe municipale a d'ores et déjà commencé sa participation aux réunions des organismes du secteur : SIAS, SDE 24, SIAVSA, SMI, Conseil Communautaire.

Rappel sur le rôle de l'intercommunalité

Le rôle de vos élus lors des commissions intercommunales et dans les différents syndicats est de participer à la prise de décision commune autour des compétences territoriales gérées à l'échelon intercommunal telles que l'urbanisme, l'assainissement, les ordures ménagères... autant de sujets qui impacteront directement notre quotidien. L'équipe municipale a également en charge de faire remonter les besoins de sa commune lors de ces réunions.

Ainsi la demande a été faite auprès du SIAVSA (Syndicat Intercommunal d'Accompagnement de la Vie Scolaire et Associative) pour l'implantation d'un abribus à l'arrêt des Monts puisque celui-ci rassemble depuis cette rentrée 6 enfants. La commande a d'ores et déjà été lancée et l'implantation de l'abri se fera dans les prochaines semaines.

Autre mesure prochainement mise en place : la taxe d'aménagement intercommunale. Cette taxe sera prélevée sur les projets d'urbanisme (demande de permis de construire entre autres) à partir de l'an prochain. Il s'agit d'une anticipation de sa mise en place obligatoire dans le cadre du PLUi.

Les réalisations sur la commune

Aménagement du verger de l'Avenir



Au vu de l'affluence croissante de touristes à Saint-Mesmin, le stationnement dans le bourg est parfois problématique, en particulier pendant la saison estivale et les week-ends. Nous avons souhaité rediriger cet afflux de véhicules vers le verger de l'Avenir afin de pouvoir offrir une offre de stationnement plus importante. Nous avons donc pour cette saison expérimenté une signalétique provisoire, invitant en particulier les camping-caristes à se rendre sur cette nouvelle aire de stationnement. L'aménagement du site du verger de l'Avenir est de ce fait en pleine évolution. Le premier pas est l'installation des tables de pique-nique et de la charrette près du massif de fleurs. Nous souhaiterions à l'avenir inviter les randonneurs à utiliser le chemin passant par la fontaine qui permet de rejoindre le bourg plutôt que d'emprunter la route à pied.



Cette démarche s'intègre dans le projet touristique de la commune, qui prévoit l'installation d'une halle pédagogique dans le bourg et la valorisation de nos circuits de randonnées communaux. L'équipe municipale avance pas à pas pour que la prochaine saison touristique soit toujours meilleure que la précédente.

Antenne 4G

Comme précédemment annoncé, la couverture 4G de Saint-Mesmin va continuer à s'améliorer. Après une amélioration pendant l'été de l'antenne de Chaillac notamment, qui a permis une première amélioration de la couverture, nous avons eu l'accord officiel de Périgord numérique, après étude du site, pour l'implantation d'une antenne dans le secteur Charoncle- Le Grand Clos - Veaupeytourie en 2021. Le réseau de téléphonie mobile devrait donc être de bonne qualité à Saint-Mesmin et dans ses gorges d'ici la fin d'année prochaine.



Vitesse de circulation dans le Bourg

Nous vous en parlions dans le dernier bulletin : les habitants du Bourg nous ont fait part de leur crainte quant à la vitesse de circulation dans le bourg. S'agissant d'une route départementale, la municipalité ne peut que mettre en place une invitation à ralentir. C'est chose faite grâce à l'implantation de deux panneaux, un à chaque entrée du bourg. Souhaitons que quel que soit notre mode de transport, nous puissions partager l'espace public en toute sécurité.

Rénovation du panneau d'affichage au Poteau de Brussy

Le panneau d'affichage à destination des associations et annonçant les manifestations locales était en piètre état au Poteau de Brussy. Nos employés communaux lui ont redonné un coup de jeune en misant sur la récupération. Le bois d'un ancien plancher a servi à confectionner ce nouveau panneau 100% récup – Zéro frais ! Un coup de peinture et le tour est joué. Une belle initiative écologique et économique de nos employés communaux.



Réfection des grilles du cimetière

Durant l'été, toutes les grilles de notre cimetière ont été repeintes avec soin par nos employés communaux.



Réfection du pont

Les travaux du pont du moulin ont eu lieu cet été, bloquant la circulation par intermittence de la mi-juillet à début septembre. Les travaux ont cependant été terminés plus tôt que ne le prévoyait l'arrêté de circulation (initialement jusqu'au 19 septembre). Le pont a ainsi retrouvé plus fière allure et vous pouvez l'emprunter en toute sécurité. Une glissière de sécurité a été ajoutée pour rehausser les murets du pont.



Les projets en cours

Plan Local d'urbanisme Intercommunale (PLUi)

Pour rappel, le PLUi est le document d'urbanisme fixant l'affectation des terrains (zones constructibles, agricoles, terrain de camping...) et leur utilisation. Du zonage déterminé par le PLUi dépend l'accord ou non de permis de construire, le type d'activité pouvant être exercée sur un terrain... La commune de Saint-Mesmin est actuellement régie par une carte communale qui sera remplacée par le PLUi à horizon 2023.

Vous avez tous reçu dans vos boîtes aux lettres un courrier de la Communauté de communes, en charge de l'élaboration du PLUi, vous invitant à participer à des réunions d'information ainsi qu'à venir présenter vos futurs projets d'aménagements

lors des permanences organisées. Il est important que le PLUi puisse recenser tous les bâtiments et terrains sur lesquels des aménagements ou des changements d'affectation doivent avoir lieu. Si ces informations ne sont pas stipulées dans le document d'urbanisme, les modifications ultérieures du PLUi une fois définitivement adopté seront beaucoup plus compliquées et les demandes de permis de construire et autres seront rejetées par les services de l'État.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site Internet de la Communautés de communes <http://www.ccilap.fr> (rubrique "infos pratiques", onglet "Urbanisme") ou contacter le service urbanisme par courriel urbanisme@ccilap.fr.

Au sein de l'équipe municipale, ce sont Guy BOUCHAUD et Bernard LABORIE qui représenteront la commune lors des différentes réunions de travail.

Sur notre secteur : Permanences en mairies de 10h à 12h à La Chapelle (Savignac-Lédrier) le 5/10/2020 et à Clairvivre le 20/11/20, à Angoisse le 26/11/2020 et à Payzac le 1/12/2020. Réunion publique à la salle polyvalente de Lanouaille le 27/10/2020 à 18h30. D'autres réunions et permanences sont organisées sur la Communautés de communes.

Les travaux de l'ancienne maison de l'instituteur

Les travaux sur la commune ont été retardés par la crise sanitaire. L'appel d'offres a été lancé et la CAO (Commission d'appel d'Offres) se réunira à partir de la mi-octobre pour choisir les entreprises retenues. Les travaux seront mis en œuvre dès que possible pour que notre meublé soit opérationnel pour la saison prochaine.

Dérasement de l'étang de la forge

La décision officielle a été prise par la Préfecture pour le dérasement (la suppression) de l'étang des Forges et la mise en conformité de l'étang du Moulin Haut afin de permettre la réfection de la route à cet endroit. À partir du moment où elle n'est pas propriétaire et où elle ne participe pas financièrement à l'opération, la municipalité n'a pu que signaler son mécontentement vis-à-vis de cette décision. Elle fait disparaître un élément paysager à valeur patrimoniale de Saint-Mesmin puisque l'étang alimentait l'ancienne forge de la commune. Les vestiges de la forge d'ailleurs pourront faire l'objet d'une valorisation touristique dans le cadre des nouvelles orientations culturelles de la Communauté de communes autour de la thématique des arts du feu. Cependant, l'équipe municipale n'a pu se résoudre à y opposer un strict refus qui aurait relancé des procédures longues, retardant d'autant la réouverture de cette voie qu'attendent avec impatience de nombreux saint-mesminois.



La lande du Puy des âges, un site exceptionnel à préserver !

Avec son arrête de quartzite culminant à 413 m d'altitude, le Puy des Âges est à la fois un lieu de promenade, de recueillement et un site d'une grande richesse écologique. L'abandon des pratiques de gestion sur le site menace les milieux naturels qui font la particularité du site. La fougère aigle envahit progressivement les secteurs les plus ouverts (landes à bruyères) et le site se boise. Si rien n'est fait, d'ici quelques années ces milieux fragiles disparaîtront.

La commune de Saint-Mesmin, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine et le Département de la Dordogne s'associent pour préserver durablement le Puy des Âges. Une nouvelle sensibilisation aux enjeux du site auprès des propriétaires concernés aura lieu dès cet automne.

Ce projet vise surtout à mettre en place l'entretien, par un prestataire financé par la collectivité, d'une bande de 20m de part et d'autre de la ligne de crête afin de préserver la présence d'une flore exceptionnelle et l'intérêt paysager du site. Nous veillerons au libre accès des propriétaires à leurs parcelles tout en limitant la fréquentation des véhicules motorisés des tiers. Ainsi la fréquentation du site serait limitée pour le grand public aux randonneurs pédestres, équestres et cyclistes. Nous ne pourrions imposer l'abattage des arbres, bien que celui-ci permettrait de restaurer le point de vue depuis la table d'orientation. Ce projet ne verra le jour que grâce à une coopération entre la collectivité et les propriétaires, qui depuis de nombreuses années déjà laissent libre accès aux promeneurs sur le site. Nous ne pouvons que les remercier pour cela. Nous souhaitons poursuivre cette tacite entente en y intégrant les enjeux de préservation du site.

La Communication à Saint-Mesmin

Collecte de vos coordonnées : La base de données

Suite au précédent bulletin, nombre d'entre vous nous ont fait parvenir les informations pour notre base de données et nous les remercions. Nous utilisons votre adresse mail pour vous communiquer les messages transmis par la Gendarmerie, l'annonce des principaux événements sur la commune et des informations importantes sur notre secteur.

Vous pouvez encore transmettre vos informations par le biais du bordereau à déposer en mairie ou par e-mail à communication@saintmesmin.fr.

Point sur la réglementation COVID-19

Avec l'arrivée de ce que les médias nomment déjà une deuxième vague, le respect des mesures barrières doit rester une priorité dans notre quotidien. Nous devons toutefois apprendre à vivre avec cette pandémie. Notre économie et la nécessité de maintien de lien social sont à concilier avec notre santé. Selon les directives de la Préfecture, si certaines manifestations ou événements mettent en présence, simultanément, plus de dix personnes, les organisateurs doivent en avvertir les services préfectoraux, en établissant un protocole sanitaire détaillé, avec un plan des lieux.

Toutefois, cette obligation de déclaration préalable ne s'applique pas aux établissements recevant du public (ERP) dans lesquels l'accueil du public n'est pas interdit. C'est le cas de notre Cantou. Il convient néanmoins au Maire de s'assurer que les associations ou les utilisateurs de ces installations respectent en leur sein les règles générales qui s'appliquent à leur usage, ou celles qui régissent leur activité sur le plan sanitaire. La jauge dans la salle des fêtes de notre Cantou en période COVID est ainsi limitée à 50 personnes maximum. Le port du masque, l'utilisation de gel hydroalcoolique et la distanciation physique doivent également être respectés ainsi que toutes mesures jugées nécessaires à la non-propagation du virus, comme par exemple l'interdiction d'y organiser à l'intérieur des buffets, cocktails ou autres.

LA VIE À SAINT-MESMIN

Ce qui s'est passé à Saint-Mesmin durant les derniers mois



Une Saint-Mesminoise au prochain concours Miss France : Félicitations Leïla VESLARD !

Cette rentrée 2020 est marquée par une grande réjouissance pour notre commune. Miss Aquitaine 2020 est Saint-Mesminoise ! La jeune Leïla VESLARD, 18 ans, fille de Nathalie LEGAY et d'Éric VESLARD, a d'abord été élue Miss Périgord 2020 le 23 août. Fière de cette élection, la municipalité vous a incité à la soutenir en votant par SMS lors de l'élection de Miss Aquitaine, titre que Leïla a remporté le 29 août. Elle participera donc au prochain concours Miss France 2021 qui aura lieu le samedi 12 décembre au Puy du Fou. L'élection sera retransmise en direct sur TF1. Nous envisageons d'organiser à cette occasion une grande soirée au Château d'Excideuil (parce que le local s'y prête et qu'il est desservi par la 4G) pour assister en direct à la cérémonie et voter pour elle.

Toutes nos félicitations vont à Leïla et sa famille. Une cérémonie d'hommage organisée par la Communauté de Communes et la Mairie de Saint-Mesmin a eu lieu le Vendredi 25 septembre au Château d'Excideuil en présence du délégué régional de la société Miss France, de la Présidente du Comité Miss Périgord, de sa première Dauphine, Oriane GALVEZ-SOTO, elle aussi originaire de la Dordogne, ainsi que d'élus locaux. Une centaine de personnes étaient donc réunies pour féliciter Leïla et l'encourager pour le titre de Miss France. Jamais deux sans trois !

Le même jour, notre Miss Aquitaine a accepté de poser devant notre objectif à Saint-Mesmin pour réaliser notre photo de couverture. Nous remercions encore une fois Leïla pour le temps passé avec nous au vu son emploi du temps chargé en tant que Miss Aquitaine.

Leïla nous a confié à quel point sa vie avait changé, quasiment du jour au lendemain. Inscrite pour la première fois au concours de Miss Périgord, elle ne réalise qu'après son élection que cette étape n'est qu'une première marche vers le titre de Miss Aquitaine. Moins d'une semaine après, la voilà décrochant le titre régional et propulsée dans un nouvel univers : la préparation du concours Miss France. Dans les prochaines semaines, l'emploi du temps de Leïla est bien rempli. Préparation physique et mentale, représentations lors d'évènements tel qu'*Octobre rose* pour la



lutte contre le cancer du sein, le traditionnel voyage des Miss pour la préparation du Concours et enfin la semaine intensive de préparation du spectacle au Puy du Fou. Leïla, soutenue par ses proches, vit une expérience extraordinaire et inoubliable dans la vie d'une jeune femme. Nous souhaitons à Leïla de remporter l'élection Miss France. Dans tous les cas, Saint-Mesmin se souviendra longtemps d'avoir eu une si jolie et sympathique ambassadrice.

Inauguration de la Croix Blanche

Samedi 5 septembre a été inaugurée la nouvelle Croix-Blanche à Veau-le-Coteau, suite à sa réfection par votre adjoint Jean-Pierre DURAND. Ce projet commun témoigne encore une fois, s'il en est besoin, de nos bonnes relations avec nos voisins de Savignac-Lédrier comme d'ailleurs avec toutes nos communes voisines.



La famille BICKENSON a quant à elle fait cadeau d'une magnifique Vierge peinte installée ce jour-là dans la niche prévue à cet effet.

Pour Saint-Mesmin, c'est Annick JACQUET, adjointe au Maire, qui a effectué le discours inaugural, en l'absence du Maire Guy BOUCHAUD et de son adjointe, Audrey NYS, retenus toute la journée au séminaire de la Communauté de



communes. Le texte a été écrit, mis dans une bouteille, a ensuite été scellé comme il est d'usage au pied de la croix à destination des générations futures. Vous pouvez retrouver ce texte dans la rubrique « Chroniques au fil du temps ». Un moment fort sympathique a été partagé entre élus et habitants des deux communes, avec un vin d'honneur et un repas offert par la commune de Savignac-Lédrier après l'inauguration.

Ouverture de la chasse

La chasse s'est ouverte cette saison sur une belle performance : le doyen de l'ACCA, Germain LAVAUD, 90 ans dans quelques mois, habitant du Tournier du Breuil, a abattu un sanglier de belle dimension. La régulation du gros gibier est une mission de la société de chasse.

L'ACCA a organisé son Assemblée Générale ce vendredi 2 octobre 2020 à 19h30 au bâtiment communal. Les propriétaires non-chasseurs peuvent adhérer volontairement et gratuitement à l'association, mais ils n'en ont pas l'obligation, même s'ils ont fait apport de leur droit de chasse à l'ACCA. Les propriétaires non-chasseurs qui ont décidé d'adhérer peuvent, à ce titre, participer à la vie de l'ACCA. Cela leur permet ainsi d'influer sur les décisions et contribue à assurer une meilleure gestion du territoire et de la faune sauvage qui s'y trouve et à un meilleur respect des obligations. (source : www.oncfs.gouv.fr)



Le Concours d'Obéissance Canine les 11 et 12 Juillet 2020

L'association R.O.C a organisé les 11 et 12 juillet un concours des pré-sélections sur le dressage de chiens au lieu-dit Charoncle à Saint-Mesmin. De nombreux participants venus des quatre coins de la France. L'équipe gagnante, Jeremy ANTOU (conducteur) et Alexandre AMENDOLA (entraîneur) avec leur chien Lyoz des Temps Modernes, fait partie du club canin de Pierrelaye à 500 km de chez nous. Ils participaient au Concours de Saint Mesmin pour la première fois.



Une messe dans notre église le 22 juillet 2020



PAROISSE de SAINT ELOY DES FORGES

Exceptionnellement, une messe a été célébrée dans l'église de Saint-Mesmin par le Père Thierry NIQUOT, le mercredi 22 juillet. Ce moment de prière fut précédé par un exposé sur l'historique de l'église et la Croix Bonnefleur, lu par Annick Jacquet et réalisé à partir des archives de la Mairie. M. Jean de WARREN a donné toutes les explications sur les sculptures qui sont reproduites sur le retable et le tabernacle du XVII^{ème} siècle, classés aux Monuments Historiques. Un apéritif sur la place ombragée de Saint-Mesmin a réuni toutes les personnes présentes dans la joie et beaucoup d'éclats de rire suite à la lecture par M.de Warren d'une lettre écrite par M. le Préfet, relatant les événements d'une petite révolution en date du 12 mai 1899. (Lettre détenue dans les archives de la Mairie)

Le Pèlerinage de Notre Dame de Partout annulé

En raison de la crise sanitaire, le pèlerinage de la Chapelle Notre-Dame-de-Partout, située sur la colline de Ages a été annulé. Organisé habituellement le premier week-end de septembre, il réunissait sur la commune un grand nombre de pèlerins empruntant le chemin de crête. La foi n'aura pas fait de miracles face au COVID-19 cette année.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

Page ouverte aux informations des associations

Le Club du Temps Libre

Notre Club du Temps Libre déplore la perte d'un de ses membres assidus : Lucie BOUZONIE, dite « Lulu », voisine du Chambon à Savignac-Lédrier, nous a quittés le 8 juillet 2020. Le Club adresse ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Comme vous le savez déjà, notre club n'a pas ouvert début septembre. Nous ne savons pas encore quand nous pourrions à nouveau nous réunir autour des jeux. En ces temps de crise sanitaire, faisons rimer Patience avec Prudence.

Changement de local pour Avez'art

C'EST LA RENTRÉE avec **Avez'Art**
Ateliers créatifs et éducatifs pour les petits dès 3 ans.
Modelage, peinture, jeux...
Venez nous retrouver à Saint Mesmin tous les 15 jours, le mercredi après-midi
Dates des ateliers à venir:
9 et 23 septembre
7 et 21 octobre
4 et 18 novembre
NOUVEAU LOCAL!
La cantine de l'ancienne école (maintenant la mairie de St Mesmin)
COVID-19: Port de masque obligatoire pour les adultes, protocole sanitaire à respecter. Contacter Dolly 0666231827 ou avezart@gmail.com pour tous renseignements

L'Association saint-mesminoise autour des loisirs créatifs a repris ses activités du mercredi après-midi depuis le 9 septembre. L'association accueille les enfants à partir de 3 ans, un mercredi après-midi sur deux. La nouveauté de la rentrée : un changement de local pour l'association, qui se réunit toujours au bourg de Saint Mesmin mais dans l'ancienne cantine de l'école. L'entrée se fait par le portail à gauche de la mairie et par l'ancienne cour.

Les protocoles sanitaires sont les mêmes que pour les écoles publiques en cette rentrée 2020 à savoir :

- 1 seul adulte accompagnateur par enfant/groupe familial
- Port du masque obligatoire pour les adultes
- Lavage des mains pour adultes et enfants en arrivant à l'atelier et utilisation du gel hydroalcoolique

La cotisation est de 20€ par enfant par année civile (15€ à partir du 2ème enfant). Pour les inscriptions pour la fin d'année 2020, le montant est de 10€. Les prochaines dates d'atelier sont : 7 et 21 octobre, 4 et 18 novembre, 2 et 16 décembre.

Le thème de cette rentrée est le Land-art. Les enfants vont réaliser des œuvres artistiques à partir d'éléments glanés dans la nature.

Pour toute information, contactez Dolly au 0666231827 ou avezart@gmail.com et retrouvez l'association Avez'art sur sa Page Facebook.



ÉVÉNEMENTS ET MANIFESTATIONS

Les temps forts à venir de la vie à Saint-Mesmin

Si les conditions sanitaires nous le permettent, les manifestations suivantes seront organisées sur notre commune :

Dimanche 25 octobre : Une messe sera célébrée en notre église à 17h par le Père RAOUL, prêtre-étudiant à Limoges, originaire du Burkina-Faso.

Mercredi 11 novembre 2020 : Comme habituellement, nous nous réunirons à l'occasion de la **Commémoration du 11 novembre 1918** pour un hommage aux monuments aux morts. Des décorations seront remises au Porte-Drapeau Jean-Pierre MOREAU et à Michel LEVEQUE (époux de Francine AUMAÎTRE, une famille de la commune). Par la suite, nous célébrerons la vie dans notre verger de l'Avenir avec un arbre planté pour chaque naissance dans la commune (Pour 2020 : Énaëlle CAZABONNE) ainsi que pour les enfants des nouveaux propriétaires sur la commune. Une deuxième rangée de

tilleuls sera aussi plantée. En fonction des conditions sanitaires ou météo, un petit pot de l'Amitié pourrait être servi au Cantou.

Vendredi 20 Novembre 2020 à 18h30 : La Gendarmerie organise au Cantou de Saint-Mesmin une **conférence « Ayez les bons réflexes »** pour vous donner des conseils contre les vols et arnaques en tous genres.



Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !



Dimanche 22 Novembre 2020 : Inauguration de la Station départementale de Trail. Au moment de la publication de ce bulletin, le Conseil Général maintient l'organisation d'un grand moment convivial sous chapiteau, à l'image de ce qui avait déjà été fait pour l'inauguration des passerelles. Tous les habitants de la Commune sont invités à venir célébrer cet évènement marquant dans le développement de notre Commune. En raison du contexte sanitaire, cette manifestation pourrait être reportée.

Samedi 19 Décembre 2020 (horaire à préciser) : Noël des enfants. La Commune, comme chaque année, rassemblera les enfants jusqu'à 11 ans (nés entre 2009 et 2020) pour une après-midi festive et une remise de cadeaux. Un goûter sera offert à tous pour l'occasion.

Annulation de l'ÀÏGA Trail. La 5ème édition de l'ÀÏGA Trail aurait dû avoir lieu dans les Gorges de l'Auvézère en ce début janvier 2021. Au vu des conditions sanitaires, l'association a décidé d'annuler la manifestation. Une course en autonomie sera toutefois organisée le dimanche 10 janvier 2021.

Annulation du repas des aînés. Tenant compte des risques que représentent pour nos aînés les conditions sanitaires actuelles, la municipalité a décidé d'annuler le traditionnel repas proposé habituellement en janvier. Le Conseil Municipal décide d'offrir un cadeau à ses aînés âgés 75 ans et plus.

Samedi 13 et Dimanche 14 février 2021 : Trail des Gorges de l'Auvézère. Pour le moment, cette manifestation sportive emblématique de notre territoire est maintenue. Au programme : SAMEDI > Trail de 16kms en nocturne (frontale obligatoire - 450m de dénivelé positif) et DIMANCHE > Trail 32kms (1300 D+) / course nature 19kms (880 D+) / course nature 11kms (420 D+) / randonnée 11kms

CHRONIQUES AU FIL DU TEMPS

Découverte de l'histoire et du patrimoine de Saint-Mesmin

Nous dérogeons un peu à la règle en partageant ici un élément du petit Patrimoine situé sur la commune voisine de Savignac-Lédrier mais faisant partie du quotidien des Saint-Mesminois : La Croix Blanche. Voici le texte « mis en bouteille » et cimenté à proximité de la Croix rénovée, lors de son inauguration du 5 septembre. Il a été rédigé d'après les recherches de la Mairie de Saint-Mesmin confiées à Annick JACQUET.

D'après nos recherches, la première croix fût construite vers les années 1770. Elle était haute d'un mètre, sur un socle de 1,50m², réhaussée d'une croix en fonte. À l'époque la propriété appartenait à M. et Mme Pierre AUBLANC.

Le 24 octobre 1910, par donation, la propriété passe à leur fils unique M. Noël AUBLANC, négociant à Juillac. À la suite d'un incendie, la bâtisse fortifiée du bas fût aménagée en maison. Elle fût réduite en hauteur et en longueur. D'énormes quartiers de pierre provenant de cet aménagement servirent à rebâtir le socle de la 2ème croix (ci-contre) >



En 1928, à la suite du décès de M. Noël AUBLANC, la propriété revient à ses 2 filles : Mme Jeanne AUBLANC épouse de M. Sylvain VALLAT et Mme Marie-Thérèse AUBLANC épouse de M. Pierre LASSAIGNE (qui avait rompu ses projets de vœux ecclésiastiques).

En 1962, les fils de ces 2 couples, M. René LASSAIGNE et M. le Docteur Jean-Noël VALLAT, divisent la propriété en 2 lots et l'ensemble est mis en vente. Le 20 juin 1962, M. et Mme Marcel DURAND achètent la maison du bas, tandis que M. et Mme Alfred CHANTECLAIRE achètent celle du haut. Les terres sont alors partagées et la croix appartient à M. et Mme Marcel DURAND. En 2020, Christian LAGUYONIE, Maire de SAVIGNAC-LEDRIER, demande à Jean-Pierre DURAND, de reconstruire cette croix. Elle deviendra la 3ème. M. Jean-Pierre DURAND a été aidé par Mme Jeanne DELCOURT habitant aux Monts et passionnée par la maçonnerie.

Dans les fondations de la 2ème croix, ont été retrouvés des morceaux de la première croix en fer forgé et du mâchefer. L'ensemble a été réinséré dans le socle de la 3ème croix. Une niche a été créée, afin de poser ultérieurement une statue de la Vierge. Dans un petit caveau, Jean-Pierre



DURAND a scellé une bouteille. À l'intérieur, se trouve ce texte complété des noms des conseillers municipaux des deux communes de SAVIGNAC-LEDRIER et SAINT-MESMIN.

M. et Mme David BICKENSON, propriétaires de la maison du haut, achetée en 2011 à Mme Thérèse BAISNEE, fille de M. et Mme CHANTECLAIRE, très désireux de vouloir participer à la vie du village de Veau-le-Coteau, décident de donner à cette croix une très jolie statue de la Vierge, qu'ils apportent à la grande surprise de la majorité de l'assemblée. L'ensemble bâti laissera une trace maçonnée et écrite pour la postérité et les siècles futurs. Le 5 septembre 2020, la municipalité de SAVIGNAC-LEDRIER inaugure la nouvelle croix.

PARTAGE

Page ouverte aux Saint-Mesminois

RAPPEL : Dans le bulletin nouvelle version, nous souhaiterions laisser une plus grande place à l'entraide et au partage. Nous ouvrons nos pages à nos lecteurs, à vous, chers Saint-Mesminois. Envoyez-nous vos photos, astuces, recettes et idées à : communication@saint-mesmin.fr et nous les publierons dans notre prochain numéro.

Vos images de Saint-Mesmin

Partagez avec nous vos clichés-nature, ces moments privilégiés où la beauté de Saint-Mesmin s'offre à l'objectif.

Du jamais vu à Saint-Mesmin : Un bananier en fruits et en fleurs. De quoi vous dépayser en restant dans votre commune ! >



Vos trucs et astuces du quotidien

Partagez avec nous vos astuces de jardinier, vos bricolages malins qui facilitent votre quotidien, rendent votre vie plus éco-responsable. Merci à Annick, notre fidèle contributrice à cette rubrique.

- L'été étant fini, occupons-nous des plantes à l'intérieur de nos maisons. Voici un produit excellent et pas cher, puisqu'au lieu de mettre le marc de café à la poubelle, vous pouvez le verser sur la terre des plantes. Cela leur fera une excellente cure de jouvence.
- Réparer un vase fêlé avec de l'ail : impossible ? Essayez de frotter la face intérieure du vase avec une gousse d'ail le long d'une fine fêlure. Laissez sécher. La fêlure devrait être rebouchée.

Temps	Personnes	Très facile	Bon marché
1 h	3	●●●●	●●●●

Ingrédients	Préparation
Nombre de personnes - 3 +	Temps Total : 1 h Préparation : 40 min Cuisson : 20 min
500 g de châtaigne ou de purée de châtaignes	1 Fendre la peau des châtaignes dans le sens de la largeur les plonger dans un bain d'huile bouillante : les peaux se retirent facilement au bout de 30 secondes. Les blanchir dans 1 l d'eau.
25 cl de fumet de volaille ou 1 bouillon cube	2 Ajouter le bouillon de volaille, puis finir la cuisson pour avoir une purée. Ecraser à la fourchette.
2 verres de lait entier	3 Faire revenir l'oignon et le lard fumé en petits dés dans le beurre.
1 oignon moyen	4 Ajouter la pomme de terre en dés et la fricassée aux châtaignes, puis ajouter le lait. Laisser mijoter à feu doux 20 mn. Poivrer et saler, mais goûter avant car le sel est en partie apporté par le beurre et le lard.
Lard fumé ou du bacon (à convenance)	5 Variante : on peut soit mixer fin ou laisser telle quelle cette bonne soupe rustique.
1 pomme de terre (ou 2 cuillères à soupe de purée)	
1 noix de beurre salé	
Poivre	

Les bonnes recettes de Saint-Mesminois

Avis aux cuisiniers amateurs et confirmés. Recettes d'ici ou d'ailleurs pour faire saliver nos papilles et qui sait, organiser un repas partagé quand les conditions sanitaires le permettront ?

Le froid et la pluie faisant leur grand retour, que diriez-vous d'une bonne soupe rustique à la châtaigne pour vous réchauffer ?

Source : https://www.marmiton.org/recettes/recette_soupe-rustique-aux-chataignes_32114.aspx

Mettre à l'honneur nos professionnels locaux

Dès notre prochain bulletin, nous aimerions mettre à l'honneur les acteurs de notre territoire en partageant les informations sur leurs activités. Artisans, entrepreneurs, artistes, exploitants, faites parler de vous et de votre travail en nous transmettant photos et informations sur votre activité. À l'heure où économie locale, écologie et promotion des territoires ruraux deviennent des enjeux centraux de notre société, parlons ensemble d'avenir, parlons de vous !

Vos informations sont à transmettre par mail à communication@saint-mesmin.fr ou directement en mairie.

BIEN VIVRE ENSEMBLE : INFOS UTILES

Happy Habitat : Des aides à la rénovation de votre domicile

Les Communautés de communes Périgord-Limousin, Isle-Loue-Auvézère en Périgord et leurs partenaires (ANAH, Conseil Départemental, Action Logement, Fondation Abbé Pierre, Procvivis) lancent le programme Happy Habitat. Ce programme d'aide à l'amélioration de l'habitat vise à améliorer la qualité de vie au quotidien des habitants du territoire. Le Programme Happy Habitat est une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Revitalisation Rurale (OPAH RR). Il s'étend sur une période de 3 ans à partir de juin 2019 et permet aux habitants de ces territoires de bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement gratuit, complet et personnalisé pour leurs travaux d'amélioration de l'habitat.

Qui peut bénéficier de l'accompagnement d'Happy Habitat ?

Les propriétaires occupants ou bailleurs, locataires, usufruitiers, occupants à titre gratuit d'un logement situé sur les Communautés de Communes Périgord-Limousin et Isle-Loue-Auvézère en Périgord.

Quels sont les travaux susceptibles d'être financés ?

Les travaux d'économies d'énergie (isolation, système de chauffage, ventilation...), de maintien à domicile (douche à l'italienne, monte escalier...), de mise aux normes du logement (assainissement, gros œuvre...) et de mise à la location peuvent être financés par le programme Happy Habitat.

Comment faire ? Par téléphone au 05 33 12 01 17 (coût d'un appel local, disponible du lundi au vendredi de 9h à 13h) ou sur le site <https://happyhabitat.fr/>. Sur présentation de devis de professionnels, votre dossier est étudié et des aides financières peuvent vous être allouées.



Continuer à créer du lien social : GEM Excideuil



Pour ceux d'entre vous pour qui la solitude est parfois pesante, sachez qu'il existe à Excideuil le Groupement d'Entraide Mutuelle proposant des activités et sorties à ses membres. Vous pouvez retrouver des informations sur la Page Facebook du GEM ou par téléphone au 09.52.86.72.23 / 07.66.50.21.95 et par courriel à : gemexcideuil@croixmarine24.fr

En octobre de nombreuses sorties sont organisées : visite des forges (6/10), cueillette de champignons (7/10), sortie fast-food et cinéma à Périgueux (16/10), mini-golf (23/10) et visite du Musée du chocolat (27/10). Des animations culinaires et artistiques sont aussi au programme de ce mois d'octobre.

Gendarmerie Nationale : Rappel des horaires d'accueil du public

JOUR	HORAIRES		Gendarmerie de
LUNDI	08h30 - 12h00	14h00 - 18h00	HAUTEFORT
MARDI	08h30 - 12h00	14h00 - 18h00	SAVIGNAC LES EGLISES
MERCREDI	08h30 - 12h00	14h00 - 18h00	ST MARTIAL D'ALBAREDE
JEUDI	08h30 - 12h00	14h00 - 18h00	THENON
VENDREDI	08h30 - 12h00	14h00 - 18h00	SAVIGNAC LES EGLISES
SAMEDI	08h30 - 12h00	14h00 - 18h00	ST MARTIAL D'ALBAREDE
DIMANCHE et FÉRIÉS	09h00 - 12h00		SAVIGNAC LES EGLISES

Pour nous contacter en dehors de ces horaires : 05.53.55.38.90 ou email : cob.savignac-les-eglises@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Pour une demande de renseignement, vous pouvez également contacter la brigade numérique sur internet : www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/A-votre-contact

EN CAS D'URGENCE

Sonnez et utilisez l'interphone ou composez le 17

Les autres Numéros Utiles

Pompiers 18 / Samu 15

Mairie de Saint Mesmin : OUVERTE LES MARDIS ET JEUDIS DE 9H A 12H30 ET DE 13H À 16H

TEL : 05 53 52 71 02 / FAX : 05 53 52 79 77

Le Maire Guy BOUCHAUD : 06 13 83 06 96

Communauté de Commune Isle Loue Auvézère : 05 53 55 31 32

<p style="text-align: center;">MÉDECINS</p> <p>Payzac : Dr Dal Col 05 53 52 73 44 Lanouaille : Groupe médical 05 53 52 60 66 Génis : Dr Agnoly 05 53 52 49 65 Excideuil : Dr De Beaulieu 05 53 62 40 03 - Dr De Burosse 05 53 62 57 57 - Dr Schillinger 05 53 52 76 71</p>	<p style="text-align: center;">INFIRMIER.E S</p> <p>Payzac : Baylet Sylvie 05 53 52 78 13 - Dureisseix Chantal 05 53 52 71 10 Lanouaille : Boudie Maryse 05 53 52 66 80 - Peraud Laurent 05 53 52 66 80 Sainte-Trie : Mantoan Christine 05 53 51 50 65 - Bousquet Emilie 05 53 51 50 65 - Beasse Murielle 06 70 30 70 58 Excideuil : Massias Corinne 05 53 62 43 82 - Orłowski 05 53 62 40 60 - Robert Catherine 05 53 52 24 18</p>
<p style="text-align: center;">PHARMACIES</p> <p>Payzac (Ré) 05 53 52 70 19 Lanouaille (Châtenet) 05 53 52 63 22 Génis (Péré) 05 53 52 48 03 Excideuil (Dufraisse) 05 53 62 21 80</p>	<p style="text-align: center;">CENTRES HOSPITALIERS</p> <p>St Yrieix la Perche : centre hospitalier 05 55 75 75 75 Excideuil : Hôpital local 05 53 62 25 00 Périgueux : CHU 05 53 45 25 25 - Francheville 05 53 02 11 11 - Du Parc 05 53 02 16 16 Limoges : CHU 05 55 05 55 55</p>
<p style="text-align: center;">RADIOLOGIE</p> <p>Thiviers : 05 53 55 27 50</p>	<p style="text-align: center;">CARDIOLOGIE</p> <p>St Yrieix la Perche : Dr Darry, Dr Rouffaud 05 55 75 96 00 - Dr Delotte 05 55 75 13 84</p>
<p style="text-align: center;">KINESITHERAPEUTES</p> <p>Payzac : Soudry 05 53 52 71 10 Lanouaille : Lamonerie et Lavaud 05 53 52 85 79 Excideuil : Gaillard 06 72 62 97 77</p>	<p style="text-align: center;">DENTISTES</p> <p>Excideuil : Dr Sanchez 05 53 62 44 83 Hautefort : Dr Thouraud 05 53 50 40 02</p>
<p style="text-align: center;">OPHTALMOLOGIE</p> <p>Pompadour : Dr Chevrier 05 55 98 50 10 Saint Yrieix : Maison Médicale Drs Vincent Détré Van Coppenolle Vallat 05 55 75 19 06</p>	<p style="text-align: center;">AMBULANCES -VSL - TAXI</p> <p>Lanouaille : ambulance Maillet 05 53 52 32 38 - Ambulance Taxi 24/87 : 05 55 08 18 18 Excideuil : Sarl Maillet 05 53 62 42 85 Hautefort : taxi 05 53 62 42 85</p>
<p style="text-align: center;">VÉTÉRINAIRES</p> <p>Hautefort : Dr Pedro 05 53 42 77 54 Thiviers / Saint Martial d'Albarède : clinique vétérinaire 05 53 55 01 30 Objat : clinique vétérinaire 05 55 25 83 59 Saint-Yrieix-la-Perche : clinique vétérinaire d'Arsonval 05.55.75.07.95 / Clinique vétérinaire de l'Arche : 05.55.08.31.75</p>	

Rappel sur la mise en place de la redevance incitative : Triez plus pour payer moins...

Nous avons reçu en septembre dans notre boîte aux lettres un questionnaire d'enregistrement pour les services d'ordures ménagères. Si celui-ci s'est perdu dans vos prospectus publicitaires vous pouvez procéder à l'enregistrement en ligne à l'adresse suivante : <https://smd3.fr/formulaire-enregistrement-service-gestion-dechet-dordogne/>.

Des exemplaires papier peuvent être mis à votre disposition en mairie. La municipalité vous rappelle que cette inscription est obligatoire. En cas de doute, nous pouvons vous aider à remplir le formulaire comme il se doit. Notre objectif est bien-sûr d'éviter que nos déchets se retrouvent dans la nature. La préservation de l'environnement est une priorité mondiale qui commence avec nos gestes du quotidien à l'échelle locale.

Ce questionnaire sert à créer votre compte afin que vous soit envoyée une carte d'accès aux futurs conteneurs de collecte volontaire. Quatre conteneurs seront installés dans notre commune : à Charoncle, au Poteau de Brussy, au Mercier et au hangar municipal près du bourg. Cette implantation a été étudiée pour que chacun d'entre vous ait accès à un point de collecte à moins de 4km de son domicile. Pour certains hameaux, les points de collecte les plus proches seront sur les communes voisines de Savignac-Lédrier ou de Saint-Cyr-les-Champagnes. Votre badge vous donnera accès également à celles-ci.

Le ramassage de vos ordures ménagères tel que vous le connaissez va disparaître. Cela signifie que vous devrez vous-même déposer vos sacs poubelles dans les conteneurs cités ci-dessus.

Ce dépôt ne sera possible, pour les déchets ménagers (sacs noirs) qu'avec un badge permettant l'ouverture du conteneur. Du nombre d'ouvertures dans l'année dépendra le montant de votre redevance, facturée directement par le SMD3.

Nous vous rappelons que votre taxe d'ordures ménagères mentionnés sur votre avis d'imposition sera remplacée par cette redevance incitative au 1^{er} janvier 2022 pour notre secteur. Le volume de dépôt par ouverture est limité à 60 L.

PARTICULIERS

Voici une tendance pour les foyers les plus présents sur le territoire

COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE Libre accès, 24h/24				
Part fixe			Part variable	
Composition du foyer	Abonnement*	Forfait**	Total	1 ouverture supplémentaire = 2,70 €
1 à 2 personnes	Autour de 80 €	24 ouvertures / an 65 €	145 € / an	
3 à 4 personnes		48 ouvertures / an 130 €	210 € / an	
5 personnes et plus		72 ouvertures / an 195 €	275 € / an	

* L'abonnement finance l'ensemble du service public des déchets : les déchèteries, la collecte et le traitement de tous les déchets (verre, textile, emballages, etc.), le développement de nouvelles filières de recyclage, etc.
** Le forfait et la part variable prennent uniquement en compte la production d'ordures ménagères (sacs noirs).

60 litres d'ordures ménagères peuvent être déposés à chaque ouverture, mais 2 sacs de 30 litres sont préférables

Les personnes en perte d'autonomie pourront souscrire à un service spécial de collecte sous conditions. Renseignements auprès du Service Usagers du SMD3.

LES CONSIGNES DE TRI

Tous les emballages se trient, tous les papiers se recyclent. Ils sont à déposer dans les bornes d'apports volontaires à proximité de vos trajets quotidiens.

UN DOUTE SUR LE TRI D'UN DÉCHET ?
Consultez le site : consignesdetri.fr ou utilisez l'application gratuite « guide du tri » de CITEO

EMBALLAGES & PAPIERS

papiers, emballages et briques en carton

bouteilles et flacons en plastique

emballages en métal

tous les autres emballages en plastique

À déposer en vrac, sans les emboîter ni les compacter.

VERRE

À déposer dans les bornes d'apports volontaires.

CARTONS BRUNS

À déposer à plat dans les bornes d'apports volontaires pour les communes équipées.

BIODÉCHETS

À déposer dans votre composteur individuel ou collectif.

VÊTEMENTS, LINGE ET ACCESSOIRES

À déposer dans les bornes d'apports volontaires pour les communes équipées. lafibredutri.fr

MOBILIER, GRAVATS, TOXIQUES...

uniquement en Déchèterie ou ressourcerie

À déposer dans la déchèterie ou ressourcerie la plus proche.

Ce nouveau mode de facturation vise à nous inciter à réduire nos déchets ménagers, notamment grâce au tri et au compostage. Les conteneurs de tri (jaune, vert, marron) seront en libre accès. Des composteurs sont à disposition à la déchèterie de Payzac pour un montant modique : 10€ les 300 L, 20€ les 600L.

Concernant le tri en sac jaune, de nouveaux sacs réutilisables sont mis à votre disposition à la Mairie (un par foyer). Les déchets triés sont à verser directement dans les conteneurs jaunes.

La réduction de nos déchets passe aussi par des changements dans nos modes de consommation. Notre bulletin sera l'occasion de partager vos astuces dans cet optique. Moins de sacs noirs signifie moins à payer chaque année.



COMMENT RÉDUIRE ET MIEUX TRIER LES DÉCHETS POUR MAÎTRISER SA FACTURE ?

- Réparer, faire réparer
- Donner, échanger, revendre
- STOP PUB
- Composter
- Éviter le gaspillage alimentaire
- Éviter le suremballage
- Triier
- Fabriquer ses produits d'entretien

COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 22 juillet, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mesmin, dûment convoqué le 17 juillet 2020, s'est réuni à 18h30, en session ordinaire, à la salle d'accueil de la mairie, sous la présidence de M. Guy BOUCHAUD, Maire.

Présents : BOUCHAUD Guy, DURAND Jean-Pierre, JACQUET Annick, LABORIE Bernard, LEYMARIE Frédéric, MOHTASHAM ANSARY Damien, NOUHAUD Michel, NYS Audrey, QUEMENEUR Erika, VOGEL Jean-Pierre

Excusée : VAN DER GIJP Magdalena

Secrétaire : Audrey NYS

Ordre du Jour : 1. Renouvellement de la CCID – Commission communale des impôts directs 2. Election des membres de la CAO – Commission d'appel d'offres 3. Représentation de la commune en qualité de vendeur dans les actes administratifs de la commune 4. Création d'un poste de rédacteur principal 1^{er} classe suite à l'avancement du personnel 5. Suppression poste de rédacteur principal 2^{eme} classe 6. Questions diverses

La séance débute à 18h30.

1. Renouvellement de la CCID

Cette commission, présidée de droit par le Maire, examine les modifications des habitations, zones boisées etc ayant des répercussions sur l'imposition foncière. Cette commission n'est pas uniquement à charge pour une augmentation de l'imposition mais peut agir en faveur d'une taxation minorée. Elle constate également les modifications qui n'auraient pas été signalées auprès des services de l'Etat (piscine, modification de toiture...) dans un esprit de justice et d'équité. La commission définit la tarification de l'imposition sur une base proposée par les impôts en fonction de la situation sur le terrain. Cette commission est sollicitée une fois par an après une inspection des impôts sur le secteur. Une liste de 24 contribuables est proposée par le conseil municipal. Sur cette liste, 12 personnes (6 titulaires et 6 suppléants) seront retenues par la DGFIP de manière impérative pour faire partie de la commission.

2. Election des membres de la CAO

La Commission d'Appel d'Offres, président par le Maire, est composée de 6 membres (3 titulaires et 3 suppléants) en charge d'examiner les propositions des entreprises pour l'attribution des marchés publics. Le conseil décide, à l'unanimité des présents, de ne pas procéder au scrutin secret et compte-tenu du fait qu'une seule liste a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, conformément à l'article L2121-21 du CGCT. Sont élus dans cette commission : Titulaires : Bernard Laborie, Audrey Nys, Jean-Pierre Durand. Suppléants : Frédéric Leymarie, Damien Pouya Motasham Ansary, Jean-Pierre Vogel. Il est toutefois décidé que titulaires et suppléants seraient convoqués pour chaque commission.

3. Représentation de la commune en qualité de vendeur dans les actes administratifs de la commune

Dans les actes de vente avec la Mairie, un acte administratif (et non notarié) est établi, le maire, faisant fonction de notaire, ne peut donc être signataire de l'acte en tant que vendeur. La mairie est donc représentée par un autre conseiller, souvent le 1^{er} adjoint. Les deux premiers actes concernés sont la création de la servitude à La Béchadie et le don de terrains à la Mairie (Coderchou et Côtes de Bâtissou). Dans ce dernier cas, le cédant (Guy Bouchaud) sera représenté par Jean-Pierre Durand.

L'ensemble du conseil municipal décide à l'unanimité des présents de désigner Audrey NYS comme signataire des actes administratifs à la place du Maire.

4. Création d'un poste de rédacteur principal 1^{er} classe

Les avancements et promotions du personnel communal sont de la décision du Maire uniquement, mais la création des postes correspondants est du ressort du conseil municipal. Dans le cas d'agent intercommunal, c'est la commune « employeur principal » qui gère la carrière de cet agent. La carrière de Mme Christelle Provost, un agent intercommunal, dépend donc de son employeur principal, qui est la commune de CONCEZE (23 heures). REDACTEUR PRINCIPAL 2^{eme} classe depuis le 1^{er} septembre 2015, elle a été proposée à une promotion au grade supérieur soit REDACTEUR PRINCIPAL 1^{ère} classe, dernier grade de la catégorie B. Son dossier de promotion a été validé par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la FPT de la Corrèze en mars 2020 et elle sera nommée REDACTEUR PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE le 1^{er} septembre 2020 à Conçèze. La commune de St Mesmin doit donc suivre cette promotion et créer le poste correspondant pour le 1^{er} septembre 2020.

Le CM accorde cette création de poste à l'unanimité des présents.

5. Suppression poste de rédacteur principal 2^{ème} classe

En conséquence du point précédent, le poste précédent est supprimé.

6. Désignation de Délégué au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Le Comité national d'action sociale (CNAS) est un service d'aide à l'action sociale au sein des collectivités territoriales en jouant le même rôle que pour le CE / CSE dans le secteur privé. Ajouté exceptionnellement à l'ordre du jour, le CM désigne à l'unanimité des présents Annick Jacquet pour représenter la commune à ces réunions utiles pour l'action sociale auprès des employés communaux. Un représentant du personnel est également présent lors de ces réunions se déroulant une fois par an.

7. Questions diverses

Présence aux différentes réunions : La nouvelle équipe municipale depuis sa mise en place a été conviée à plusieurs réunions à la communauté de commune et dans les différents syndicats. Guy Bouchaud a notamment été élu vice-président en charge du Tourisme pour le Communauté de Communes. La première réunion de mise en place a eu lieu pour le SIAVSA. La Mairie va se positionner pour l'implantation d'abribus sur la Commune. Le Syndicat de l'école de Payzac-Savignac a exceptionnellement convié des représentants de Saint-Cyr et de Saint-Mesmin à sa réunion post-confinement. Nous y serons sûrement conviés à l'avenir, dans la mesure où Saint-Mesmin est la 3^{ème} commune en nombre d'enfants après Payzac

et Savignac. La Mairie a également été représentée lors d'une inauguration officielle à Excideuil (plaque hommage au Dr Bedin). La Commune a également accueilli une messe exceptionnelle dans notre église ce mercredi 22 juillet.

Le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) se réunit jeudi 23 juillet pour, entre autres, élire son nouveau bureau et mettre en place sa commission d'appel d'offres. Le SIAS (Syndicat Intercommunal d'Aide Sociale) se réunit lundi 27 juillet. Guy Bouchaud souhaite se porter candidat à la vice-présidence.

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu jeudi 23 juillet, avec pour ordre du jour la désignation des différents représentants de la Communauté de communes dans les instances dont elle est membre : Périgord Numérique, CA de l'OT du Grand Périgueux, SMCTOM, SCOT du Périgord Vert, Pays du Périgord Vert etc. Guy Bouchaud se portera candidat à certains de ces postes et en informe le CM.

Désignation des délégués communautaires : nouvelles commissions. Suite aux élections municipales et à la mise en place du nouveau conseil communautaire, de nouvelles commissions communautaires ont été mises en place. Il convient d'établir la liste de nos représentants, titulaires et suppléants. Le Maire et son adjointe informent le CM des nouveaux Vice-Présidents de la CdC :

1. Administration Générale : Jean-Michel Quéméré – Maire de Mayac 2. Transition énergétique/Développement durable : Christelle Pourcel – Maire de Brouchaud 3. Assainissement : Alain Meyzie – Maire de Sarlande 4. Urbanisme/Mobilités (PLUi) : Corinne Ducrocq – Maire de Coulaures 5. Aménagement de l'espace/Voirie : Jean-Pierre Valentin - Maire de Saint-Germain-des-Prés 6. Politique de l'Habitat : Marie-Laure Lacoste – Maire d'Excideuil 7. Développement économique : Alain Pouquet – Adjoint à Lanouaille 8. Politiques contractuelles : Karine Germain – Adjointe à Cubjac-Auvézère-Val d'Ans 9. Politique Culturelle : Pierre Thibaud – Adjoint à Payzac 10. Action Sociale : Pierre Simon - Conseiller à Cubjac-Auvézère-Val d'Ans 11. Tourisme : Guy Bouchaud – Maire de Saint-Mesmin 12. Enfance/Jeunesse : Eric Villemaine – Maire de Saint-Médard d'Excideuil

Commissions	Titulaire	Suppléant
Conseil Communautaire et CLECT	Guy Bouchaud	Audrey Nys
Communication	Guy Bouchaud	Audrey Nys
Transition énergétique/Développement durable	Bernard Laborie	Damien Mohtasham-Ansary
Assainissement	Jean-Pierre Durand	Michel Nouhaud
Urbanisme/Mobilités (PLUi)	Guy Bouchaud	Bernard Laborie
Aménagement de l'espace/Voirie	Jean-Pierre Durand	Frédéric Leymarie
Politique de l'Habitat	Guy Bouchaud	Jean-Pierre Vogel
Développement économique	Audrey Nys	Damien Mohtasham-Ansary
Politique Culturelle	Annick Jacquet	Magdalena Van der Gijp
Action Sociale	Annick Jacquet	Erika Quemeneur
Tourisme	Guy Bouchaud	Jean-Pierre Vogel
Enfance/Jeunesse	Damien Mohtasham-Ansary-	Erika Quemeneur

Déficit de pompiers volontaires, en particulier des femmes. Les membres de l'équipe sont invités à diffuser l'information dans la commune. Le SDIS et son fonctionnement seront présentés lors d'un CM d'ici la fin de l'année. Cette présentation pourra être relayée en vidéo par email auprès des habitants de Saint-Mesmin.

Règlementation COVID-19 : L'évolution de la situation sanitaire a induit une nouvelle réglementation. Une déclaration à la Préfecture doit être effectuée pour les regroupements de plus de 10 personnes dans les lieux publics clos. Sur la commune, cela aura surtout un impact sur les rassemblements de chasse, étant donné que peu de manifestations sont prévues dans les prochains mois. Un affichage sera mis en place dans les lieux concernés.

Nouvelle réglementation des ACCA : Suite à une information recueillie par le Maire directement à la Préfecture, une AG doit être faite avant le 31 décembre 2020 regroupant tous les membres de l'AG (tous les propriétaires de terrains et les chasseurs) pour élire un nouveau CA de 3, 6 ou 9 membres élus pour 3 ou 6 ans. Faute d'AG, l'ACCA pourrait être dissoute.

Rappel sur le débardage des bois : Rappel de la réglementation d'interdiction de débardage de bois pendant l'hiver (31 octobre au 31 mars). Suite au constat de dégradation sur nos chemins à cause de débardages de bois, la mairie souhaite rappeler la responsabilité des propriétaires des terrains en cas de litige. La procédure règlementaire implique d'établir un état des lieux avant et après débardage pour constater les éventuels dégâts engendrés par les prestataires forestiers. Cette démarche est souvent éludée par les propriétaires avec consentement municipal, sur un principe de confiance mutuelle et de réparation amiable. La mairie n'engagera cependant aucun frais pour élargir ou entretenir des chemins qui ne bénéficient qu'à certains propriétaires forestiers et dégradés par leurs prestataires de débardage. Faute de bonne foi et de sens civique dans ce genre de cas, la municipalité devra faire appliquer la réglementation de manière plus contraignante. L'exploitation forestière est régie par des lois que nous devons de faire appliquer et nous souhaitons que les habitants collaborent avec la municipalité du mieux qu'ils le peuvent pour les faire respecter par les prestataires extérieurs.

Projet du Conseil Général sur la Colline des Ages : Le 2 juillet, Guy Bouchaud et Audrey Nys ont reçu en mairie des représentants du Conseil Général et du Conservatoire Régional des Espaces Naturels souhaitant relancer un projet envisagé de longue date sur la préservation et la valorisation des espaces naturels sur la colline des Ages. La première étape consistera à contacter les propriétaires des parcelles de crête et à les sensibiliser sur la dégradation faite d'entretien des espaces (fougères et bouleaux) nuisant à la présence des quatre types de bruyère présentes sur le site et contribuant au caractère remarquable du site. La commune suivra le dossier et pourra être intermédiaire auprès des habitants pour soutenir ce projet. Après les gorges, le site de la colline des Ages pourrait être un second point d'intérêt touristique à valoriser sur la commune.

Cambriolages à répétition sur Saint Mesmin : De nombreux cambriolages ont été effectués sur notre commune ces derniers jours. Un mail de la gendarmerie nous invite à la vigilance. Celui-ci a été relayé auprès des habitants dont nous avons les courriels via communication@saint-mesmin.fr.

Point sur le Pylône 4G : L'emplacement choisi par Périgord numérique est au Grand Clos sous réserve de test de fonctionnement. L'annonce officielle ne se fera qu'après ces tests, mais le propriétaire du terrain est d'ores et déjà prévenu et favorable à la location de son terrain si les tests sont positifs.

Un pylône de 30m, normalement peu visible car entouré de hauts arbres, y sera installé sous une échéance de 18 à 36 mois. La réunion de travail a été l'occasion de demander une amélioration générale de la 4G sur la commune, notamment avec l'amélioration de l'antenne de Chaillac, normalement dans des délais assez brefs.

Travaux du pont du Moulin : Les travaux de réfection du pont (tablier et route) ont débuté le 20 juillet et sont prévus jusqu'au 19 septembre mais nous espérons que ce délai soit raccourci à la mi-août. Cette période pour les travaux est peu propice à notre saison touristique mais s'agissant d'une route départementale, la mairie n'a pas eu voix au chapitre.

Stationnement touristique gênant dans le bourg : Suite à la plainte des riverains, nous avons mis en place une signalétique provisoire pour inciter les touristes à stationner au verger de l'avenir plutôt que dans le bourg. Des tables et un fleurissement ont été mis en place pour rendre cet espace plus accueillant. Une réflexion pour un aménagement plus pérenne est à envisager pour les prochaines saisons touristiques.

Concours des sentiers fleuris : La mairie a candidaté pour le concours avec une possibilité d'assistance des organisateurs pour nous guider dans la démarche. L'idée est de valoriser nos chemins de randonnée autour des passerelles et de profiter d'une communication dans leur réseau.

Étangs des Forges : La Police de l'eau reste indécise sur la préservation ou non de l'étang. Il reste un délai d'1 mois pour statuer sur l'autorisation de la construction ou non de la digue. En cas de refus, il faudra refaire un projet pour un pont, ce qui prendra encore du temps.

GAEC Mayolet : Le tribunal a statué sur la bonne et due forme du permis de construire accordé par le Maire. L'accord du permis délivré par le Maire reste valable, l'association aurait donc décidé de se retourner vers les services de l'Etat.

Electricité : Le Maire a constaté l'installation de boîtiers blancs sur les transformateurs électriques. Cette installation est annonciatrice de l'arrivée des compteurs Linky sur notre secteur. Ces boîtiers servent à localiser automatiquement les dysfonctionnements sur les lignes.

Informations transmises par les différents conseillers : L'Aïga Trail se tiendra normalement le 9 janvier 2021 sauf contexte sanitaire négatif. Un travail est en cours par la municipalité pour une meilleure information sur nos sentiers de randonnées (cartographie et balisage). Un travail est en cours autour de la digitalisation du fonctionnement municipal (adresses email, base de données, etc) et de la digitalisation touristique (identification des lieux d'intérêt sur Google Maps). Suite à la rénovation de la Croix Blanche par Jean-Pierre Durand, félicité par le Maire de Savignac-Lédrier, celle-ci sera inaugurée le samedi 5 septembre. L'ensemble du CM est convié.

La séance se termine à 22h30.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le 30 septembre, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mesmin, dûment convoqué le 22 septembre 2020, s'est réuni à 18h30, en session ordinaire, à la salle d'accueil de la mairie, sous la présidence de M. Guy BOUCHAUD, Maire.

Présents : BOUCHAUD Guy, DURAND Jean-Pierre, JACQUET Annick, LABORIE Bernard, LEYMARIE Frédéric, MOHTASHAM ANSARY Damien, NOUHAUD Michel, NYS Audrey, QUEMENEUR Erika, VOGEL Jean-Pierre, VAN DER GIJP Magdalena

Secrétaire : NYS Audrey

Ordre du Jour : 1. Droit à la formation des élus : inscription au budget 2. Proposition d'attribution d'une prime à Miss Aquitaine 2020 3. Décisions modificatives du budget pour intégrer les points 1 et 2 4. Taxe d'aménagement mise en place par la CCILAP 5. Validation de la répartition du FPIC par la CCILAP 6. Achat d'un véhicule utilitaire 7. Point sur l'appel d'offre de l'aménagement du meublé de tourisme 8. Points sur : Bulletin Municipal du 3ème trimestre /Adressage/Projet de halle pédagogique sur les Gorges /collecte des ordures ménagères / manifestations communales / Discussion sur le partage de l'espace naturel entre les chasseurs et les randonneurs sur la commune 9. Questions diverses

La séance débute à 18h30 par l'évocation des comptes-rendus des différentes réunions intercommunales et syndicales auxquelles l'équipe municipale a participé. Le rapport de l'eau sera mis en ligne sur le site Internet de la commune. Le Maire fait un rappel sur la taxe incitative et l'obligation de s'inscrire auprès du SMCTOM. La mairie s'assurera de la bonne inscription des habitants afin de s'assurer que nos déchets ne se retrouvent pas dans la nature. Concernant l'assainissement, la commune ne dispose pas de système collectif. Si jusqu'alors les écoulements n'ont pas généré trop de problèmes de voisinage, la multiplication de situations problématiques due à la vétusté de nos habitations ou à des incivilités, l'obligation de mise aux normes pourrait se faire plus insistante de la part du SPANC et de la municipalité. En ce qui concerne l'électricité, la remise en état de notre réseau est quasi-terminée. SMBI : Nous gérons nous-même l'entretien de nos berges dans la mesure où faire appel au personnel du syndicat implique souvent des délais longs. SIAVSA : projet d'abribus aux Monts.

Le maire demande deux ajouts à l'ordre du jour : - une délibération municipale pour une régularisation d'écriture comptable. Cette régularisation est approuvée à l'unanimité. - une délibération pour un changement de représentant communal à la commission intercommunale Transition énergétique/Développement Durable : Audrey NYS sera titulaire de cette commission à la place de Bernard LABORIE. Le suppléant reste Damien Pouya MOHTASHAM ANSARY. Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

1. Droit à la formation des élus : inscription au budget

Inscription obligatoire au budget entre 2% et 20% du montant global des indemnités versées aux élus soit pour nous entre 422€ et 4228€/an. Proposition d'inscrire 2000€ au budget. Il s'agit d'une enveloppe prévisionnelle. Plusieurs formations ont été proposées aux adjoints, avec notamment un cofinancement DIF. Le conseil approuve à l'unanimité le montant de 2000 € et une modification du budget qui consistera à un virement de crédits du compte bâtiments publics vers le compte formation des élus.

2. Proposition d'attribution d'une prime à Miss Aquitaine 2020

Proposition d'une prime de 500€, pris sur le compte des aides aux associations. Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

3. Décisions modificatives du budget pour intégrer les points 1 et 2

Les points 1 et 2 ayant reçu l'approbation du conseil municipal, les décisions modificatives du budget sont adoptées à l'unanimité.

4. Taxe d'aménagement mise en place par la CCILAP

La CCILAP demande l'approbation de ses communes membres pour l'instauration d'une taxe d'aménagement intercommunale à compter du 1er janvier 2021 au taux de 3.5%. (taux inférieur à la moyenne nationale). Cette décision est votée à l'unanimité.

5. Validation de la répartition du FPIC par la CCILAP

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été créé en 2012 suite à la suppression de la taxe professionnelle. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal, c'est-à-dire la redistribution de fonds publics entre les communes.

La CCILAP reçoit 444 464 € et propose une répartition à 50/50 entre elle (222 232€) et l'ensemble des communes (222 232€). Les communes reçoivent ensuite un montant proportionnel à leurs ressources fiscales. St Mesmin recevra 6383€ soit environ 600€ de moins que l'an passé. Saint-Mesmin est sur ce point desservi par sa bonne gestion budgétaire. Le conseil municipal approuve cette répartition à l'unanimité.

6. Achat d'un véhicule utilitaire

Après avoir contacté les 3 garagistes du secteur, nous n'avons pas trouvé de véhicule correspondant à nos attentes et à notre budget. Le critère d'un véhicule français a exclu une autre proposition. Un véhicule correspondant à notre recherche a été commandé (Berlingot 100CV - 11800€ TTC) et sera livré prochainement. Cette somme avait été budgétée notamment avec une subvention de 3900€ accordée par le Département et la TVA sera récupérée l'an prochain comme recettes du budget d'investissement. Ce véhicule va servir au fonctionnement de nos gîtes (linge, repas...) et les déplacements pour nos employés communaux dans de bonnes conditions. Le Conseil municipal valide cet achat à l'unanimité.

7. Point sur l'appel d'offre de l'aménagement du meublé de tourisme

Rappel : ajout des travaux du sous-sol pour la station de trail. Projet initialement de 100 000€ monté à 142 000€ et qui reçoit des subventions départementales et intercommunales ainsi que de l'Etat par la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Les offres des entreprises ont été reçues jusqu'au 26/09. Seulement 9 des 11 lots de travaux ont reçu des propositions. Pour les 2 lots restants, la réglementation nous autorise à contacter nous-mêmes des entreprises pour trouver des prestataires. L'ensemble des offres déposées ont été transmises à l'architecte qui va les étudier au regard du règlement du marché et nous soumettre l'analyse d'ici la mi-octobre approximativement. La CAO aura alors à se réunir pour le choix des entreprises, après le 15/10 (date à définir ultérieurement, à réception de la réponse de l'architecte).

8. Points sur :

Le PLUi : Les projets d'aménagement à court terme nécessitant permis de construire ou changement de zonage de parcelles sont à transmettre rapidement à la Communauté de communes pour qu'ils soient intégrés dans le zonage du prochain PLUi.

La dégradation de la route au Tuquet : suite à des dégradations en début de mois de septembre un courrier sera envoyé à la personne intéressée pour signaler notre mécontentement. Ce cas est l'occasion d'aborder la définition d'un protocole dans des cas similaires et de manière générale dans le cas de non-respect de la voirie.

Bulletin Municipal du 3ème trimestre : l'équipe, après une première relecture du bulletin propose quelques modifications.

Adressage : à réception de la numérotation établie par l'ATD, il s'agira de définir nos besoins en nombre de panneaux ainsi que le design des dits panneaux pour passer un appel d'offres. Les délais seront courts pour que les panneaux soient en place dans moins d'1 an.

Projet de halle pédagogique sur les Gorges : à la suite du coût prohibitif annoncé par la CCILAP pour les observatoires et le balisage, il est décidé d'utiliser les financements prioritairement sur le projet de la halle pédagogique dans le bourg (puisque nous avons fait les démarches pour l'acquisition du terrain) et les toilettes sèches près du pont. Le projet d'observatoires de même que le balisage dans les gorges sera réalisé avec les fonds restants de manière moins onéreuse. La halle a vocation à devenir un lieu dynamique mettant à l'honneur les producteurs et artisans locaux.

Manifestations communales :

Rappel des conditions de location du Cantou dans le contexte COVID-19, notamment la limitation à 50 personnes assises dans le respect des distanciations physiques (buffet et buvette à l'extérieur)

11 Novembre : respect des conditions sanitaires. En fonction du nombre de personnes présentes, il sera possible d'offrir un pot dans le Cantou. La Mairie a acheté des arbres pour les enfants nés à Saint-Mesmin et les enfants des nouveaux propriétaires de l'année.

Inauguration de la station de trail 22/11/2020 - organisée par le Conseil Départemental. Une proposition de report est à l'étude à cause du contexte sanitaire.

Noël des enfants le samedi 19/12/20, cadeaux à tous les enfants nés jusqu'en 2009. L'animation sera assurée par Auvez'art.

Proposition par Auvez'art d'organisation d'un marché de Noël. Un projet plus développé doit être adressé par l'association dans le respect des règles sanitaires dans le Cantou et hors période de location.

Le repas des aînés est annulé pour cause de contexte sanitaire. Il est décidé d'offrir un cadeau aux personnes âgées de 75 ans et plus (nés avant 1945 inclus).

Étang des forges : dérasement de l'étang du bas. L'étang du haut va être aménagé pour la pêche et possiblement les loisirs. Un projet est à l'étude.

La séance se termine à 22h.

RESUME EN IMAGES

